



**Convention de coopération**

**entre**

**la Ville de Paris**

**et**

**le Département du Val-de-Marne**

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>I) Axes de coopération</b> .....	<b>4</b>
<b>A. Développer la mobilité durable en renforçant les connexions entre territoires</b> .....	<b>4</b>
1. Poursuivre les travaux sur la perméabilité et la continuité des modes doux entre Paris et le Val-de-Marne .....	4
2. Renforcer l'efficacité du réseau des bus aux portes de Paris .....	5
3. Étudier et promouvoir l'utilisation des transports collectifs pour le transport du fret entre Paris et le Val-de-Marne .....	5
4. Poursuivre la mobilisation pour le prolongement de la ligne 10 du métro ..	5
<b>B. Proposer un projet d'animation autour des loisirs du sport et du tourisme sur le territoire Marne et Seine et construire l'héritage des JOP 2024</b> .....	<b>7</b>
1. Se coordonner pour permettre la baignade dans la Seine et dans la Marne d'ici 2024, et de façon pérenne .....	7
2. Travailler sur la mise en valeur de l'offre touristique commune sur l'axe Seine .....	8
3. Développer de nouveaux parcours touristiques .....	8
<b>C. Renforcer la mise en œuvre d'actions conjointes pour la jeunesse, le sport et l'éducation</b> .....	<b>8</b>
1. Se coordonner pour favoriser l'accueil des collégiens dans les territoires limitrophes Paris/Val-de-Marne .....	8
2. Développer une offre sportive et de loisirs renouvelée dans les Parcs interdépartementaux Paris /Val-de-Marne .....	9
3. Créer des partenariats éducation-jeunesse autour des équipements culturels parisiens et val-de-marnais .....	9
4. Renforcer la pratique du sport santé .....	10
5. Former les jeunes aux premiers secours pour 2024 .....	10
<b>D. Agir pour une alimentation durable et développer un partenariat favorisant les circuits courts et l'accès aux produits bio</b> .....	<b>11</b>
<b>E. Valoriser l'action sociale partagée entre les deux territoires</b> .....	<b>11</b>
1. Mettre en œuvre un partage des outils d'observation sociale .....	11
2. Ouvrir des ressources de travail conjointes aux territoires pour construire une culture commune entre professionnels du secteur social, médico-social et de la santé .....	11
3. Échanger sur les formations des métiers de la petite enfance .....	11
<b>F. Engager un diagnostic partagé sur l'habitat et l'hébergement</b> .....	<b>11</b>
1. Établir un état des lieux des logements des bailleurs sociaux parisiens implantés en Val-de-Marne .....	12
2. Évaluer l'équilibre territorial du dispositif de relogement par le Samu social .....	12
<b>II) Pilotage et gestion d'ensemble du protocole et sa mise en œuvre</b> .....	<b>12</b>
<b>III) Durée de la convention</b> .....	<b>14</b>

## Préambule

---

La Ville de Paris et le Département du Val-de-Marne affirment leur volonté d'approfondir et de formaliser leur coopération, déjà à l'œuvre par certains projets et politiques publiques partagées. Les deux collectivités souhaitent s'appuyer sur leur partenariat pour renforcer la démarche de réduction des déséquilibres et des fractures internes existantes qui touchent l'agglomération parisienne.

Il s'agit de se donner les moyens d'agir à la bonne échelle et au juste niveau de compétences sur des politiques stratégiques telles que l'urgence sociale, l'éducation et la jeunesse, ou la transition écologique, pour œuvrer ensemble au développement d'une métropole attractive, solidaire et durable. Il s'agit d'apporter des expérimentations à échelle interdépartementale, de stratégies et dispositifs émergents pour faire face aux enjeux de demain. Car une conviction nous rassemble : les réponses se construisent pas à pas par des actes concrets de coopération et la mise en œuvre de projets communs.

La Ville de Paris et le Département du Val-de-Marne ont déjà en commun la conduite de nombreux projets. Ce sont tout d'abord des projets touchant à la connexion entre nos deux territoires, avec des chantiers partagés sur les portes parisiennes, pour améliorer leur fonction de transition, et avec des projets de transport en commun intercommunaux, comme l'arrivée prochaine du Tram T9 entre la Porte de Choisy et Orly, la mobilisation commune pour le réseau du Grand Paris Express, via Orbival, ou le prolongement de la ligne 10. Ce sont aussi des projets de développement contribuant à l'attractivité, comme la Cité de la Gastronomie, ou des projets en faveur de la transition écologique, avec le partenariat à l'œuvre sur le projet de baignade en eaux vives, ou le partenariat sur l'alimentation durable de Paris dont le Département est partenaire. Paris et le Val-de-Marne ont par ailleurs coopéré ces dernières années sur des projets opérationnels visant à améliorer les services directs aux habitants; comme les études de programmation sur les parcs interdépartementaux de Choisy et du Tremblay, ou en travaillant au relogement provisoire d'un collège du département dans le Bois de Vincennes.

Au-delà de ces projets, Paris et le Val-de-Marne souhaitent engager et formaliser une coopération ambitieuse, touchant autant des politiques publiques structurantes, que les sujets de gestion quotidienne au service des habitants de Paris et du Val-de-Marne.

Pour mettre en œuvre ce projet, les deux collectivités ont identifié des sujets prioritaires qu'elles souhaitent traiter de façon efficace, dans un format opérationnel. **Ainsi, six grands axes de coopération, composés de dix-sept actions concrètes sont développés : la mobilité durable, le développement du potentiel de la Seine et de la Marne, les politiques publiques au service de la justice sociale, du logement, de la jeunesse et du sport.**

Ce cadre de référence commun défini par la présente convention marque la volonté de la Ville de Paris et du Département du Val-de-Marne de travailler ensemble, en lien avec les acteurs des territoires.

La convention précise les conditions de mise en œuvre des actions et des échanges de pratiques et d'expériences, tant pour leur pilotage opérationnel que pour leur suivi politique. Elle a vocation à être enrichie le cas échéant de nouvelles actions, voire à faire l'objet d'avenants, au gré de l'avancement des différents travaux.

Cette convention est aussi l'occasion de réaffirmer sur le principe l'importance des échanges de travail et d'informations entre les services de nos deux collectivités sur les politiques publiques et projets de chaque partenaire, dès lors qu'il y a un intérêt commun ou un impact territorial. Elle s'exécutera en tant que de besoin avec le partenariat de l'APUR.

## **I) Axes de coopération**

---

Les actions sur lesquelles Paris et le CD94 s'engagent dans la présente convention s'inscriront de façon générale dans un objectif de construction de la ville résiliente, de lutte et d'adaptation au réchauffement climatique. Il s'articulera ainsi au regard des enjeux métropolitains que les deux collectivités partagent, relatifs aux grands axes routiers et à la mobilité de demain, à la Seine et la Marne, à l'accompagnement de la jeunesse, à l'alimentation durable, au renforcement de la solidarité territoriale.

Les collectivités mettront ainsi en œuvre sur ces thèmes différents modes opératoires de coopération : démarches de projets conjoints, études et programmes communs, partage des savoir-faire, des expériences et de l'ingénierie.

### **A. Développer la mobilité durable en renforçant les connexions entre territoires**

---

Les relations entre Paris et le Val-de-Marne ont ces dernières années permis l'émergence de véritables projets partagés sur la thématique des déplacements, qui demeure essentielle dans les rapports que les deux territoires entretiennent.

Ce sont au premier rang des projets de transports en commun et d'infrastructures partagées : création de l'association Orbival, soutien et financement du projet du Tram T9 pour sa connexion à la Porte de Choisy, en s'associant à sa charte d'aménagement, engagement commun pour la réalisation du TZEN 5 de Paris à Choisy le Roi, prolongement de la passerelle du Cambodge de la Cité Universitaire Internationale de Paris à Gentilly... Avec les nouvelles zones d'aménagement, l'arrivée prochaine de la ligne 14 et de la ligne 15, Paris et le Val-de-Marne continueront leur mobilisation en faveur des transports en commun.

Paris et le Val-de-Marne se sont engagés également, dans des actions d'amélioration des voies cyclables, exécutées en partie avec le soutien du Pacte État Métropole et de la Région Ile de France : aménagement de la Porte d'Italie, de la voie cyclable de la Porte d'Ivry, du quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine, de la RD7, création du Réseau Express Vélo sur les quais parisiens rive gauche... Ce sont également des voies en projet qui sont à l'étude avec des communes et des Établissements Publics Territoriaux limitrophes. Paris et le Val-de-Marne inscriront cette politique de développement des modes doux dans une action cohérente et coordonnée, visant à constituer un réseau cyclable interdépartemental.

Enfin, les deux collectivités ont participé en 2019 à l'étude de la consultation internationale du Forum Métropolitain du Grand Paris sur les « routes du futur 2050 », relatives au boulevard périphérique et aux grands axes autoroutiers et routiers. De même, en consultation avec les collectivités riveraines, la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris a établi sur la même période un rapport sur le devenir du boulevard périphérique. Paris et le Val-de-Marne souhaitent se saisir de cette thématique de transformation des axes routiers, car les deux collectivités présentent un réseau fortement interdépendant, comprenant le boulevard périphérique, les autoroutes A6 et A4, et plusieurs radiales d'entrée dans Paris comme la RD5 ou la RD7. Paris et le Val-de-Marne travailleront ensemble sur les suites opérationnelles qui seront données à ces études, en analysant les propositions qui peuvent être mise en œuvre en commun sur leurs territoires, et en coordonnant leurs actions.

Autour de ces sujets généraux de coopération, qui donneront lieu à des échanges entre collectivités, Paris et le Val-de-Marne identifient des actions particulières sur la mobilité.

#### **1. Poursuivre les travaux sur la perméabilité et la continuité des modes doux entre Paris et le Val-de-Marne**

Répondant aux besoins de mobilité de proximité alternatifs à la voiture individuelle, les réseaux cyclable et piéton parisien et Val-de-Marnais se densifient peu à peu. Ils présentent toutefois des aménagements comprenant des coupures urbaines générant dysfonctionnements, insécurité, axes interrompus, itinéraires difficilement lisibles. L'objectif de cette action est de renforcer l'efficacité des réseaux de modes doux à l'échelle interdépartementale, de les compléter pour faciliter le recours au vélo et à la marche entre Paris et les territoires du Val-de-Marne, rendant ainsi ce maillage plus structuré et cohérent. Il est rendu aujourd'hui d'autant plus nécessaire, avec l'arrivée prochaine des gares du Grand Paris Express dans la première couronne sud, et avec la livraison de plusieurs opérations d'aménagement. Autant de nouveaux habitants et de nouveaux usages qui appellent un renforcement des réseaux de déplacement de proximité.

Pour permettre une action coordonnée entre Paris et le Val-de-Marne, une cartographie partagée de diagnostic des réseaux piétons et cyclables sera établie en partenariat avec l'APUR. Plusieurs échelles de définition pourront être distinguées, permettant de faire valoir une hiérarchie de réseau et différents modes d'action à déployer. Un focus sera réalisé sur les franchissements aux portes, avec identification des points durs pour les circulations douces (réseaux cyclables et piétons) dont le fil conducteur sera l'articulation avec

le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables du Val-de-Marne (SDIC) et avec le Plan Vélo et la Stratégie Orientation Piétons pour Paris. À cette suite, l'APUR pourra, en lien avec les services des collectivités, établir le projet d'un réseau de cohérence interdépartementale, ainsi que des préconisations et une programmation d'opérations de travaux nécessaires à sa constitution.

## **2. Renforcer l'efficacité du réseau des bus aux portes de Paris**

Le nouveau plan bus mise en œuvre en 2019 a permis d'actualiser pour le territoire francilien, les besoins de déplacement de ce mode de transport en commun. Au-delà de son tracé, le réseau bus peut aussi faire l'objet d'une amélioration quant à son intégration dans l'espace de circulation, notamment aux portes de Paris. La priorité des feux est aujourd'hui donnée aux tramways des maréchaux et également en faveur des piétons et des vélos. La circulation des bus pourra être améliorée au regard d'une optimisation de cette gestion.

Les deux collectivités disposent à ce titre d'outils de gestion du trafic qui permettent d'éviter la saturation et de fluidifier la circulation des transports en commun. Ces outils restent néanmoins pour certains non partagés et non coordonnés. Plusieurs mesures concrètes de coordination participeraient à améliorer encore l'efficacité entre Paris et le Val-de-Marne, notamment sur les grands axes limitrophes et transverses afin d'harmoniser les stratégies de régulation respectives et réduire les temps de parcours.

Les deux collectivités travailleront ainsi à la compatibilité des systèmes d'exploitation des feux de signalisation entre les postes centraux de régulation de trafic, sur des cas particuliers, comme la priorité pour les transports en commun ou la facilitation des traversées piétonnes à certains horaires de forte fréquentation ou encore sur l'optimisation du trafic.

Par ailleurs, un travail de diagnostic/atelier de travail, adossé à un préalable cartographique, sur les points durs de circulation des bus aux portes de Paris sera mené, notamment sur le territoire parisien. Une fois identifiés, ces points durs feront l'objet de mesures d'exploitation afin de les résorber et d'optimiser les aménagements du nouveau plan de bus dans les zones connexes avec Paris.

Outre ce travail général, un focus spécifique sera observé à ce titre, associant les communes concernées, sur l'extension de la Ligne à Haut Niveau de Service vers le Val-de-Marne, devant desservir Charenton-le-Pont.

## **3. Étudier et promouvoir l'utilisation des transports collectifs pour le transport du fret entre Paris et le Val-de-Marne**

Le Val-de-Marne et Paris ont aujourd'hui un intérêt spécifique commun sur la question du transport du fret. Le département accueille en effet d'importantes bases logistiques de centralisation voire de stockage de marchandises, comme le MIN de Rungis, l'aéroport d'Orly, ou encore les ports fluviaux sur la Seine, en lien tout particulièrement avec les commerces et activités parisiennes liées à l'alimentation. Pour limiter les nuisances dues au transport de marchandise et optimiser le réseau du fret entre Paris et le Val-de-Marne, les deux collectivités ont à mettre en commun leur stratégie de développement et à anticiper les évolutions de leur territoire, en particulier sur les infrastructures de transport.

Ainsi, un premier diagnostic de l'APUR a soulevé l'hypothèse d'une utilisation des réseaux de trams parisiens et val-de-marnais. Plus généralement, l'utilisation des transports collectifs, et de leurs infrastructures pourraient constituer une réponse à ces enjeux. Une solution de tram-fret pertinente et interconnectée entre les deux territoires pourrait en particulier servir de point d'appui à une démarche plus globale d'interconnexions des lignes de tram. La Sogaris, société de logistique urbaine du Grand Paris, présente au MIN de Rungis, pourrait être associée à ce projet dans lequel elle trouverait un intérêt.

Les deux collectivités s'engagent ainsi à lancer un marché d'études commun sur la faisabilité de développement du fret par l'usage des transports collectifs et notamment du tram. Cette étude comportera l'examen d'une expérimentation sur les trams actuels et en projet, notamment les T9 et T3, en liaison avec les pôles de Rungis et d'Orly. L'étude pourra s'ouvrir sur une expérimentation avec le GPE. Un zoom sera réalisé sur les démarches en cours, les expérimentations et les retours d'expériences, l'usage des transports collectifs pour le transport par fret.

## **4. Poursuivre la mobilisation pour le prolongement de la ligne 10 du métro**

Partageant tous deux l'objectif d'apporter à de nouveaux quartiers en développement une offre de transport complète et performante, Paris et le Val-de-Marne ont participé en 2016 à la création de l'association de promotion pour la prolongation de la ligne 10, en lien avec la commune d'Ivry-sur-Seine et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

L'objectif commun visé par Paris et le Val-de-Marne, partagé avec leurs partenaires, est d'accélérer la réalisation du projet de prolongement du métro ligne 10, en permettant que soient rapidement levées les

options sur les différents tracés, encore aujourd'hui à l'étude. L'obtention des financements nécessaires à la réalisation des études, déterminant notamment les choix du tracé, permettrait d'éviter que ne soient gelés, pour une période indéterminée, plusieurs milliers de mètre carrés de foncier à Paris et à Ivry-sur-Seine, alors même que sont inscrits comme objectifs d'aménagement de la métropole parisienne la réalisation de transports structurants et la construction de logements familiaux.

Le Val-de-Marne et Paris souhaitent ainsi continuer à se mobiliser pour permettre d'inscrire ce projet dans les financements de l'État et de la Région, et faire valoir son intérêt local.

## **B. Proposer un projet d'animation autour des loisirs du sport et du tourisme sur le territoire Marne et Seine et construire l'héritage des JOP 2024**

---

Les investissements en Val-de-Marne sont menés depuis de nombreuses années sur la qualité de l'eau et la dynamique est portée par le Comité Départemental du Tourisme (CDT 94) sur la mise en tourisme de la Seine et de la Marne. Cette démarche présente ainsi un intérêt commun certain avec les démarches entreprises par la Ville de Paris, et plus largement par plusieurs collectivités de l'aire métropolitaine, notamment à l'horizon de l'évènement des JOP 2024, en vue de constituer un héritage territorial commun fort autour de la Marne et de la Seine.

### **1. Se coordonner pour permettre la baignade dans la Seine et dans la Marne d'ici 2024, et de façon pérenne**

Une dynamique de réappropriation des berges et des cours d'eau est engagée depuis plusieurs années côté Marne. En Marne, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Marne confluence porte l'objectif de l'ouverture de trois sites de baignade à l'horizon 2022. Côté Seine, les épreuves de triathlon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se dérouleront sous le pont de l'Alma. L'ambition portée collectivement est de léguer la baignade aux franciliens, en héritage des jeux Olympiques.

Cette échéance des JOP2024 agit en Val-de-Marne comme un accélérateur de projets portés de longue date par le Département en matière de qualité de l'eau, de lutte contre les rejets polluants dans le milieu naturel et de qualité de l'eau, en matière d'aménagement de berges et d'Espace naturel sensible en bord de cours d'eau, d'aménagement urbain et de transport pour rendre les cours d'eau à leurs habitants.

Le Département du Val-de-Marne et la Ville de Paris sont partenaires de l'objectif de retour à la baignade en Marne et en Seine. Le département participe activement au Comité de Pilotage baignade piloté par la Maire de Paris et le Préfet de région. A ce titre, le département anime le sous-groupe « mauvais branchement ».

Un appel à manifestation d'intérêt pour ouvrir des sites de baignade pérennes lancé en 2018 par le préfet a mobilisé 10 collectivités, et des études tripartites (EPT, CD94, SIAAP) sous pilotage du Département afin d'améliorer la connaissance globale du fonctionnement des réseaux d'assainissement du territoire, de prioriser et de coordonner les actions à mener.

Il est en particulier projeté la construction d'une Station de dépollution des eaux pluviales (SDEP) sur le bassin ultra-prioritaire du RU de la Lande à Champigny sur Marne.

Travailler à la qualité de l'eau pour des sites de baignade en amont de Paris, c'est aussi travailler à la « baignabilité » de la Seine en aval, au bénéfice des sites Parisiens et Séquano-Dionysiens. À ce titre, le projet de SDEP est porté par le « Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement » dont le Département est partie prenante, et auquel la Ville de Paris participera via une convention de coopération. L'interconnexion des réseaux, l'interdépendance amont-aval, forgent le partenariat renforcé de Paris et du Val-de-Marne. Ensemble, les deux collectivités décident de structurer une « Task force », selon des modalités à préciser, pour fédérer et dynamiser les actions en faveur de la baignade et porter l'exigence des moyens financiers et réglementaires nécessaires.

## **2. Travailler sur la mise en valeur de l'offre touristique commune sur l'axe Seine**

Les collectivités travailleront à construire une stratégie commune s'inscrivant dans le cadre du contrat de destination « Paris, Ville augmentée ». Cette stratégie pourra prendre appui sur les études en cours en Val-de-Marne : le schéma d'animation des berges de Seine dont le pilotage a été confié par le département à l'EPA-ORSA, et la mise en tourisme de la confluence pilotée par le Comité départemental du tourisme. Ces deux démarches en cours feront l'objet d'un partenariat avec les communes du Val-de-Marne.

Dans leur contenu, elles pourront en particulier s'appuyer sur les points de complémentarité qu'offrent les deux territoires, en valorisant les spécificités locales (espaces nature, offres locales du CDT94...) pour offrir une diversité de propositions aux visiteurs et permettre un équilibre des retombées sur les territoires. Paris pourra également faire valoir une expérience particulière relative à son incubateur de start-up dans le domaine du tourisme, le « Welcome City Lab », développé par Paris and Co et le Val-de-Marne, à travers son Comité départemental du tourisme (CDT). L'expertise particulière du CDT sera mobilisée pour travailler sur le développement de visites et d'accompagnements d'acteurs non encore professionnalisés, en particulier avec la boutique Explore Paris.

Un travail commun sera à engager sur les actions à mettre en œuvre pour réduire les freins au développement d'activités de tourisme et de loisirs sur la Seine.

## **3. Développer de nouveaux parcours touristiques**

Les collectivités travailleront à promouvoir de nouvelles offres touristiques communes en s'appuyant sur le travail de développement de nouveaux parcours touristiques dans les arrondissements périphériques initié par le contrat de destination « Paris, Ville augmentée ». Des parcours pourraient être envisagés sur les deux territoires, autour de thématiques communes permettant de valoriser des lieux remarquables (patrimoine, lieux alternatifs, espaces de nature...), des acteurs économiques innovants (start up, acteurs de l'ESS...) ou artisans d'exception (métiers de bouche, artisans d'art...).

### **C. Renforcer la mise en œuvre d'actions conjointes pour la jeunesse, le sport et l'éducation**

---

Paris et le Val-de-Marne souhaitent porter des projets dont l'élaboration et la mise en œuvre reposent sur un partenariat des villes et du Département dans leur construction avec la ville de Paris. Ces projets ont vocation prioritairement à s'adresser à la jeunesse parisienne et val-de-marnaise, et à constituer, par un travail de coopération, une offre éducative, sportive et de loisirs répondant à l'enjeu de rapprochement des territoires.

#### **1. Se coordonner pour favoriser l'accueil des collégiens dans les territoires limitrophes Paris/Val-de-Marne**

L'aménagement de deux ZAC, *Bercy-Charenton* à Paris 12<sup>e</sup>, et *Charenton-Bercy* à Charenton-le-Pont amènera de nouveaux habitants et la production de nouveaux équipements publics. Dans l'objectif de créer des liens et d'améliorer le service aux habitants de ces quartiers, une mutualisation des équipements publics pourra être explorée, et en particulier pour le projet le collège parisien.

L'approbation du principe de construction d'un collège dans la ZAC Bercy Charenton (12<sup>e</sup>) a été délibérée au Conseil de Paris en juillet 2018, délibération mentionnant une éventuelle ouverture à Charenton du projet de collège dans la ZAC. La création de ce futur collège est prévue en 2027, dans l'îlot Lavigerie, le long du boulevard Poniatowski, et prévoit 20 divisions, 600 élèves environ. Cet équipement pourrait répondre à des besoins d'accueil de la population mitoyenne des quartiers de Charenton. Un échange permettrait d'envisager si l'équipement scolaire de la ville de Paris pourrait répondre aux besoins d'accueil de Charenton-le-Pont. Charenton lance en 2019 une étude de programmation scolaire, permettant notamment d'identifier le besoin de classes de 2<sup>nd</sup> degré pour son opération. A l'appui de ces études, Paris, Charenton et le Département pourront étudier les capacités de mutualisation d'équipements. Cette réflexion pourra englober les besoins générés en termes de places en lycées, en lien avec la Région Ile-de-France, compétente en la matière.

Le projet d'un collège Paris/Val-de-Marne à Charenton relèverait de deux inspections académiques, et, à l'image du partenariat mis en œuvre pour le collège provisoire de Vincennes, un travail commun sera mené.

Paris et le département définiront et porteront une position commune auprès des deux académies pour la création d'un collège inter-académie. Elles partageront à cet effet leurs données sur les besoins générés. Ce projet est également inscrit dans la convention de coopération avec la commune de Charenton, dans le cadre d'une collaboration pour les ZAC *Bercy-Charenton* et *Charenton-Bercy*.



## **2. Développer une offre sportive et de loisirs renouvelée dans les Parcs interdépartementaux Paris /Val-de-Marne**

La vocation des Parcs Interdépartementaux Paris-Val-de-Marne de Choisy-le-Roi et du Tremblay est d'offrir un large panel d'activités associant une pratique dite fédérale et de loisirs aux usagers Parisiens et Val-de-Marnais.

Sur les bases de l'étude de l'APUR réalisée en 2018, les parcs interdépartementaux renforceront leurs attractivités, en proposant de nouvelles activités ludiques et récréatives, initiées par des appels à projets, par exemple pour l'accrobranche récemment mis en œuvre, et ceux à venir.

La Ville de Paris et le Département du Val-de-Marne s'engagent à poursuivre leur partenariat, au travers d'objectifs communs comme, favoriser et développer l'accessibilité de tous aux pratiques sportives et de loisirs, favoriser l'accueil et la mise en œuvre de manifestations exceptionnelles.

Les investissements à venir et les nouvelles activités se feront en adéquation avec la préservation du patrimoine écologique.

## **3. Créer des partenariats éducation-jeunesse autour des équipements culturels parisiens et val-de-marnais**

La coopération entre la Ville de Paris et le Département du Val-de-Marne permettra de développer des partenariats spécifiques sur les dispositifs suivants :

### **- TUMO PARIS (Forum des Images), école de la création numérique pour les 12-18 ans**

TUMO Paris est un programme pédagogique extrascolaire innovant et gratuit élaboré en étroite collaboration avec TUMO Erevan et soutenu par Paris. Depuis la mi-septembre 2018, TUMO Paris donne accès aux nouvelles technologies créatives de l'image et du numérique. Accueilli au sein du Forum des Images dans le quartier des Halles à Paris, les jeunes de 12 à 18 ans peuvent apprendre de façon ludique et développer des compétences dans 8 domaines de technologies créatives différentes : cinéma, animation, jeu vidéo, musique, dessin, graphisme, modélisation 3D et programmation. Tout au long de l'année, des animateurs spécialisés les accompagnent à travers un parcours personnalisé et des professionnels mondialement reconnus interviennent lors d'ateliers, afin de créer une alternance entre activités créatives et technologiques.

Par ailleurs, des modules unitaires d'initiation au jeu vidéo, au cinéma d'animation et à la programmation/codage sont également proposés, en temps scolaire, à des élèves de collèges et lycées, ainsi qu'à des groupes associatifs.

TUMO Paris s'adresse aujourd'hui hors temps scolaire à l'ensemble des jeunes de la Région, avec l'ambition de toucher les jeunes des quartiers politique de la ville, de préserver une parité garçon fille, et un équilibre entre centre et périphérie. Sous réserve de l'accord de l'école-mère TUMO d'Erevan, les services de la Ville, le Forum des Images et le Département du Val-de-Marne pourront étudier les modalités d'un partenariat éducatif avec des établissements scolaires du Val-de-Marne. Par ailleurs, le Département pourra agir en partenariat pour contribuer à faire connaître le TUMO Paris et faciliter des rapprochements avec des acteurs locaux pour contribuer à ses objectifs, en imaginant par exemple un dispositif permettant de réserver des places aux jeunes des quartiers « politique de la ville » du Val-de-Marne.

### **- Le « Pass jeunes »**

Chaque année, la Ville de Paris met à disposition des jeunes Parisiens âgés de 15 à 25 ans un Pass Jeunes pendant la période estivale. Ce Pass donne accès à des activités culturelles, sportives, touristiques et de loisirs à ses détenteurs, proposant ainsi une gamme d'activités aux jeunes ne partant pas en vacances. Depuis 2014 les éditions du Pass Jeunes sont menées en partenariat avec quelques collectivités (Est Ensemble, Clichy-sous-Bois, Cachan, Pantin et Les Lilas), afin d'étendre l'offre parisienne aux jeunes de petite couronne, et réciproquement de la diversifier avec des dispositifs propres à ces collectivités.

Un partenariat sera envisagé dans ce cadre entre Paris et le Val-de-Marne, en lien avec les communes. Une première approche explorera notamment les potentiels entre les deux collectivités, relatifs aux équipements et événements parisiens et Val-de-Marnais estivaux. Pourrait être envisagé un accès facilité aux équipements du Val-de-Marne : MAC-VAL, Musée de la Résistance de Champigny, Maison du Conte de Chevilly-Larue, Pôle Marionnettes de Fontenay, Festival du film de femme... et réciproquement une ouverture de l'offre parisienne aux jeunes du Val-de-Marne. Les modalités de partenariat seront à travailler progressivement en lien avec les communes, avec les différents acteurs envisagés du Département du Val-de-Marne.

#### **4. Renforcer la pratique du sport santé**

Les JOP 2024 créent un élan collectif pour promouvoir le sport-santé et faciliter l'activité physique pour tous, à tous les âges, et tout particulièrement les personnes atteintes d'une pathologie et les publics fragiles. Dans ce contexte porteur, il est proposé de contribuer à cet élan en lien avec tous les acteurs concernés et renforcer son action pour promouvoir le sport sur ordonnance et l'activité physique adaptée, et lutter contre la sédentarité à l'école.

#### **5. Former les jeunes aux premiers secours pour 2024**

En 2024, ce sont près de 70 000 volontaires qui devront être mobilisés pour réussir l'organisation des Jeux Olympiques et accueillir le Monde. Les jeunes Val-de-Marnais et parisiens sont déjà dans différents cadres engagés au sein des associations et dans des projets. Mais il est proposé d'accompagner de façon exceptionnelle à l'occasion des JOP la formation des jeunes bénévoles actuels et futurs en développant des actions de sensibilisation et de formation.

Un des objectifs de l'héritage olympique est de former 80% de la population française aux gestes qui sauvent. Il pourra dans ce cadre être proposé des formations au secourisme au regard du besoin de 6 000 équipiers secouristes devant être à même de tenir des postes de secours aux abords des équipements sportifs et sur les fan zones. Les jeunes pourront être recrutés dans les établissements prioritaires, les collèges, les clubs sportifs et il leur sera proposée une formation régulière durant toute leur scolarité (pendant les vacances scolaires par exemple) et sur le terrain lors des divers événements sportifs ayant lieu à Paris et dans la Métropole avant 2024. Les jeunes formés deviennent les catalyseurs de la mission héritage et vecteurs de formations physiques et digitales. En effet, chaque jeune, une fois formé au PSC1, peut mener des actions de formation auprès de groupes de 10 personnes qui seront ainsi initiés aux gestes qui sauvent. Cette organisation permet de multiplier les formateurs, et donc les formations. Ce programme de formation sera piloté par Paris, et il est proposé son élargissement aux jeunes du Val-de-Marne.

## **D. Agir pour une alimentation durable et développer un partenariat favorisant les circuits courts et l'accès aux produits bio**

---

L'agriculture et l'alimentation sont au cœur de la transition écologique et des préoccupations des franciliens avec un intérêt pour une alimentation saine locale rémunératrice pour ses producteurs et respectueuse de l'environnement. La définition et la mise en œuvre des stratégies pour une alimentation durable ne peuvent s'envisager qu'en concertation avec les acteurs du système territorial alimentaire parisien et en association avec les territoires de la Métropole parisienne. Les deux collectivités se sont inscrites dans une dynamique forte sur ces questions, pour Paris au travers de son plan alimentation durable et des appels à projets Parisculteurs, dont la saison 3 comporte des sites proposés par des partenaires situés dans le Val-de-Marne, et pour le Département par l'adoption du plan d'action pour une agriculture en transition.

La Ville de Paris a mené en 2017 une concertation en collaboration avec le département du Val-de-Marne avec pour objectif de faire émerger des idées d'actions concrètes à déployer sur des thématiques sur l'approvisionnement local, les productions alimentaires de proximité, la culture et l'éducation alimentaires, ou encore la satisfaction des besoins alimentaires de tous.

Il est proposé de poursuivre dans ce cadre les sujets de coopération pouvant être développés et qui pourraient porter au regard des fonctions de chaque territoire sur le soutien aux acteurs projets agricoles du champ de l'Économie Sociale et Solidaire, sur la sensibilisation des publics scolaires à une alimentation bio et durable, à l'aide à la filière biologique notamment au travers de l'appui à la SCIC COOP BIO IDF dont les deux collectivités sont sociétaires.

La Ville de Paris et le Département du Val-de-Marne qui ont affiché une volonté commune d'œuvrer en faveur de l'amélioration du système alimentaire territoriale, poursuivent leur collaboration en vue de mettre en œuvre les actions.

## **E. Valoriser l'action sociale partagée entre les deux territoires**

---

### **1. Mettre en œuvre un partage des outils d'observation sociale**

Il s'agit de travailler en commun afin de mieux appréhender les problématiques convergentes de mobilité sociale entre nos territoires notamment pour les publics faisant l'objet de politiques sociales départementales : flux de population inter-départementaux, allocataires du RSA, enfants confiés à l'ASE, personnes sans domicile fixe, personnes handicapées. Sur ces outils d'observation, le travail devra être conduit avec l'ensemble des acteurs.

### **2. Ouvrir des ressources de travail conjointes aux territoires pour construire une culture commune entre professionnels du secteur social, médico-social et de la santé**

Des formations et séminaires seront organisés conjointement sur des thèmes identifiés en commun comme l'évaluation des politiques sociales, éthique, participation des usagers...

### **3. Échanger sur les formations des métiers de la petite enfance**

Les deux collectivités sont confrontées à une même situation de tension sur un certain nombre de métiers du champ du social et de la petite enfance. Les gestionnaires d'équipements petite enfance font face à la pénurie de personnels des métiers de la puériculture.

Il est proposé d'engager une réflexion commune sur les moyens et outils à mobiliser afin d'obtenir davantage de places, et de motiver leur financement auprès de l'État et de la Région Ile-de-France. Le département pourrait dans ce cadre ouvrir son offre de formation à la Ville de Paris (Centre professionnel et de pédagogie appliquée, CPPA, et écoles de puéricultrice.eur.s et d'auxiliaires de puériculture).

Il est envisagé par ailleurs d'examiner ensemble les moyens de fidéliser ces professionnels dans les établissements petite enfance des deux collectivités.

## **F. Engager un diagnostic partagé sur l'habitat et l'hébergement**

---

## **1. Établir un état des lieux des logements des bailleurs sociaux parisiens implantés en Val-de-Marne**

Paris et le Val-de-Marne s'engagent à établir un cadre de travail partenarial permettant une meilleure connaissance du patrimoine, de leur occupation, et de l'activité des bailleurs sociaux parisiens présents sur le territoire du Val-de-Marne.

Dans cet objectif, la ville et le département établiront un état des lieux de l'implantation des bailleurs sociaux parisiens dans le Val-de-Marne, comportant notamment des éléments sur l'état du parc locatif parisien et les contingents parisiens dans le département, et l'analyse des caractéristiques de leurs occupants. Cette démarche est également inscrite dans la convention de coopération entre Paris et la commune d'Ivry-sur-Seine.

Ce travail de récolement et de cartographie se fera en partenariat avec l'APUR.

## **2. Évaluer l'équilibre territorial du dispositif de relogement par le Samu social**

Le dispositif du Samu social s'est organisé au fil des années sans que son cadre fasse l'objet d'échanges entre le département du Val-de-Marne et la Ville de Paris. Les deux collectivités souhaitent établir un diagnostic pour permettre d'objectiver et documenter, en lien avec les services de l'État compétents, la nature et qualification des relogements de demandeurs de Paris et du Val-de-Marne au sein de la Métropole. Ce travail est également inscrit dans la convention de coopération entre Paris et la commune d'Ivry-sur-Seine.

Ce travail de récolement et de cartographie se fera en partenariat avec l'APUR.

## **II) Pilotage et gestion d'ensemble du protocole et sa mise en œuvre**

---

### **Pilotage :**

Pour assurer le suivi des actions précédemment citées, le département du Val-de-Marne et la Ville de Paris s'engagent à mettre en place des instances de pilotage et de suivi de la convention :

- **Un comité de pilotage** rassemblant le président du département et la Maire de Paris, ou leur représentant, les adjoints sectoriels concernés, ou leurs représentants, les Maires des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements ou leurs représentants, sera institué et se réunira au minimum une fois par an. Il vérifiera et évaluera l'avancement des actions la présente convention, réorientera si nécessaire les travaux du comité technique, et validera le cas échéant les éventuels avenants. En fonction des besoins, ce comité de pilotage sera élargi aux partenaires institutionnels associés aux actions.
- **Un comité technique restreint**, de suivi et d'évaluation, formé de représentants des deux administrations, chargé du suivi général et de l'animation de l'ensemble de la démarche. Il coordonnera les groupes de travail thématiques fédérant les directions chargées des actions des deux collectivités et, le cas échéant, leurs partenaires. Le comité technique sera réuni en tant que de besoin, au minimum une fois par semestre. Son secrétariat sera assuré conjointement, pour la Ville de Paris, par la Mission Métropole du Grand Paris, et pour le CD94, le directeur général des services ou son représentant. Il associera en tant que de besoin les différentes directions techniques et services mobilisés pour l'exécution de la convention. Le comité technique sera chargé de planifier et préparer les comités de pilotage. Un tableau de bord de suivi des engagements sera tenu par le comité technique, qui procédera à une évaluation régulière de la présente convention. Si besoin, le comité technique sera chargé de préparer et présenter des projets d'avenants pour ajuster la convention aux nouveaux enjeux. Le comité technique procédera enfin à une évaluation annuelle, en 2020 et en 2022.

Il sera proposé sur chaque axe un préambule méthodologique lors des premières réunions thématiques, pour constituer un cahier des charges de méthodologie opérationnelle commune.

L'APUR sera associée pour des études préalables, cartographies, ou tout autre démarche. Cette collaboration sera mise en œuvre notamment pour les thèmes relatifs à l'hébergement, l'habitat et les travaux portant sur les continuités des modes doux entre des deux collectivités.

### **Ressources :**

Les entités coordonnatrices des deux collectivités sont représentées, pour Paris, par la Mission Métropole du Grand Paris, et pour le département du Val-de-Marne le Directeur général des services ou son représentant. Chaque collectivité mobilisera la contribution de ses services et partenaires (APUR, Île-de-France-Mobilités, Haropa, rectorats de Paris et de Créteil...).

## **Communication sur la convention**

Les deux parties s'engagent à :

- Mettre en ligne sur leurs sites Internet respectifs la présente convention ainsi que les documents la concernant, de façon accessible et pendant toute la durée de validité de la convention.
- Mobiliser largement leurs outils de communication (publications municipales, réseaux sociaux, newsletter...) pour informer la population et les partenaires sur cette convention.

## **Modification de la convention :**

Les parties peuvent modifier d'un commun accord la présente convention en se mettant d'accord sur un avenant, préparé par le comité technique, et soumis à l'approbation du comité de pilotage et de leur assemblée délibérante respective. Ces ajustements pourront porter sur l'approfondissement des engagements pris ou la mise en œuvre de nouvelles actions partenariales, en fonction des dynamiques générées.

### **III) Durée de la convention**

---

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de son adoption en assemblée délibérante, et sera renouvelée une fois pour deux ans par reconduction tacite.

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois.

Convention-cadre établie en quatre exemplaires originaux.

Le Département du Val-de-Marne

La Ville de Paris

Représenté par Monsieur le Président,  
Christian FAVIER

Représentée par Madame la Maire,  
Anne HIDALGO